



# MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :**

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 12 avril 2018 le Conseil a adopté le règlement 321-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9<sup>ème</sup> Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 16 mai 2018.

Toute personne qui veut prendre connaissance de ce règlement peut le faire à mon bureau situé au 216, rang Sainte-Geneviève, à Roxton Falls aux jours et heures régulières de bureau.

Donné au Canton de Roxton, ce 17 mai 2018.

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



# *MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON*

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Roxton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 mai 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière